

Décision du 26 novembre 2021 portant délégation de signature du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides

NOR : *INTV2129170S*

Le directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les livres I, II, III, V et VII de ses parties législative et réglementaire ainsi que l'article R. 121-36 ;

Vu le décret n° 54-1055 du 14 octobre 1954 portant publication de la convention de Genève du 28 juillet 1951 sur le statut des réfugiés, signée le 11 septembre 1952 à New York ;

Vu le décret n° 60-1066 du 4 octobre 1960 portant publication de la convention relative au statut des apatrides ouverte à la signature le 28 septembre 1954 ;

Vu le décret du 10 avril 2019 portant nomination du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides – M. BOUCHER (Julien),

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Graziella Sottejeau et M. Eric Bakhoum, attachés principaux d'administration de l'Etat, chefs de bureau, M. Julien Massip, attaché d'administration de l'Etat, et Mme Louisa Saoudi, officier de protection contractuel, chefs de section, à l'effet de signer, au nom du directeur général de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides, tous actes individuels pris en application des articles L. 121-7, L. 511-6, L. 512-2, L. 513-1, L. 531-10, L. 531-26 à L. 531-28, L. 531-30, L. 531-32, L. 531-36 à L. 531-39, L. 531-42, L. 754-1 et L. 754-7, du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

Article 2

La présente décision sera publiée sur le site de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (www.ofpra.gouv.fr).

Fait le 26 novembre 2021.

*Le directeur général de l'Office français
de protection des réfugiés et apatrides,
J. Boucher*

